

**MAIRIE
DE
SAINT ROMAIN
CHARENTE**

Code Postal 16210

Tel : 05 45 98 51 25

Fax : 05 45 98 56 96

Email : mairie.stromain@wanadoo.fr

Le Petit Rominois

JOURNAL D'INFORMATIONS COMMUNALES

⇒ ⚙ Août 2016 N° 42 ⚙ ⇐

ETAT CIVIL :

Naissance :

Le 30 janvier 2016 **Suzanne MONTIGAUD** est née à Saint Michel (Charente), fille de **Jean-René MONTIGAUD** et de **Sandrine SEGALINI**, petite fille d'André et Martine SEGALINI. Elle fait aussi la joie de sa grande sœur Jeanne.



Toutes nos félicitations et tous nos vœux de bonheur.

Décès :

M. GADRAT Norbert veuf d'AUDEVART Marcelle est décédé à BARBEZIEUX SAINT HILAIRE (Charente), le 8 janvier 2016 à l'âge de 83 ans. Il demeurait au lieu-dit « Grand Fonteneau ».

Mme LAMY Célestine, Michelle veuve de HERMS François, Rodolphe est décédée à AUBETERRE SUR DRONNE (Charente), le 20 janvier 2016 à l'âge de 96 ans. Elle demeurait au lieu-dit « Le Bournet ».

M. TALLON Antoine, Pierre est décédé à SAINT ROMAIN (Charente), le 28 Février 2016 à l'âge de 20 ans. Il demeurait Le Bourg à YVIERS.

M. DUPUY Gaston époux de BERGEVIN Lucette est décédé à SAINT ROMAIN (Charente), le 3 avril 2016 à l'âge de 92 ans. Il demeurait au lieu-dit « Le Puits ».

M. ROGADO Christian, Jacques époux de PEYRAT Viviane, Andrée est décédé à SAINT ROMAIN (Charente), le 21 avril 2016 à l'âge de 70 ans. Il demeurait au lieu-dit « Le Vandier ».

M. BERTHELOMET Jean, Alexandre, Léonard veuf de DALLON Yvonne est décédé à SAINT ROMAIN (Charente), le 19 juillet 2016 à l'âge de 96 ans. Il demeurait au lieu-dit « La Lande ».

Inhumation dans le cimetière de Saint Romain

Mme Christiane FLORENT est décédée à PERIGUEUX le 26 Mai 2016.

A ces familles, nous adressons nos très sincères condoléances.

NOUVEAUX HABITANTS :

Rue de la Mairie :

M. LEYBROS Thierry et M. PETIT DIT CHAGUET Laurent au N°20.

Bienvenue à eux.

INFORMATIONS :

Ordures ménagères

SACS JAUNES :

Règle générale : tous les lundis semaine impaire sauf cas particuliers pour certains villages qui sont collectés tous les vendredis semaine paire.

SACS NOIRS :

Règle générale : tous les vendredis sauf cas particuliers pour certains villages qui sont collectés tous les jeudis.

Important les points de ramassage sont exclusivement réservés aux riverains. Lorsque les bacs sont pleins, il serait préférable d'apporter vos sacs la veille du ramassage pour éviter l'amoncellement de déchets qui entraîne rapidement odeurs, problèmes de propreté et d'esthétique pour les personnes qui vivent aux abords.

Vous avez en pages 9 et 10 un petit rappel de Calitom pour le tri des déchets.

Il est interdit de déposer tout objet n'appartenant pas à ces listes sous peine de sanction.

Merci de votre compréhension

Pour plus d'informations, contactez le N° Vert

0 800 500 429 ou bien le site internet www.calitom.com

Déchetterie de Nabinaud : (05 45 98 40 75)

Horaires d'ouverture :

Lundi, jeudi et samedi de 9 h 12 h et de 14 h 18h.

Et le mardi de 9 h à 12 h.

Fermeture les mardis après-midi les mercredis
vendredis et dimanches toute la journée.

RAPPEL CONCERNANT LES BENNES A VERRE

**Il est interdit de déposer le verre à côté des bacs
noirs et jaunes.**

Vous avez trois endroits à votre disposition :

Place de l'Ecole

Lotissement les Vignes

A côté du garage communal

Merci de respecter ces lieux

ACTUALITES :

Horaires d'ouverture de la Trésorerie de Chalais :

- Ouverture au public les lundis, mardis et jeudis de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00
- Fermée les mercredis et vendredis toute la journée.

Recensement pour le Service National :

Une obligation (un rappel)

Depuis la suspension du service national, **le recensement est obligatoire et universel**. Il concerne garçons et filles dès l'âge de **16 ans**, et jusqu'à trois mois au-delà de la date d'anniversaire, ils doivent s'inscrire à la mairie du domicile, avec présentation d'une pièce d'identité nationale.

L'attestation de recensement délivrée est obligatoire pour toute inscription aux concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité de l'Etat.

Sud Charente Mobilité

Des problèmes pour être mobile en sud Charente ??
Consultez le site <http://www.sudcharentemobilite.com/> et retrouvez toutes les aides pour se déplacer. Vous trouverez tous les modes de transports à la demande tels que le bus, les taxis, les ambulances ou encore la location de véhicule, le covoiturage.

Mais aussi un accès aux loisirs tel que les clubs de seniors, également tous les commerçants qui se déplacent dans les communes proposant leurs produits et services.

Et bien d'autres rubriques à découvrir !

Vous pouvez également vous renseigner et être aidé auprès de votre mairie ou du 07 82 32 76 33.

Permanence de Mme LABROUSSE Christine et M. JOBIT Didier Conseillers départementaux – Canton Tude et Dronne

A la mairie d'Aubeterre sur Dronne de 18h30 à 19h30 les mercredis 5 octobre et 7 décembre 2016.

A la Mairie de Chalais de 10h30 à 12h00 les lundis 5 septembre, 3 octobre, 7 novembre et 5 décembre 2016.

A la mairie de Montmoreau de 18h30 à 19h30 les mercredis 7 septembre et 2 novembre 2016.

Pour le secteur de Villebois Lavalette prendre rendez-vous directement auprès de la mairie de Magnac-Lavalette-Villars au 05 45 64 92 54.

Pour toutes les personnes en incapacité de se déplacer, des rendez-vous individuels peuvent être organisés près de chez vous.

Pour plus d'informations, contactez le 05 16 09 75 15.

Association des conjoints survivants et parents d'orphelins

Le veuvage, ça n'arrive pas qu'aux autres.

En Charente, notre association peut vous aider :

Soutien aux conjoints endeuillés – activités conviviales-
actions militantes (pensions de réversion, droit des orphelins, assurance veuvage, demi-part fiscale)

Contact chaque 1^{er} mardi du mois de 14h à 15h à l'UDAF, 73 impasse Joseph Niepece Ma Campagne à Angoulême. Sur rendez-vous au 05 17 20 48 05 favec16@gmail.com

FACE AU VEUVAGE, ENSEMBLE, CONTINUONS

Congés du secrétariat de Mairie

A partir du 15 Août et jusqu'au 28 Août inclus, la mairie ne sera ouverte que les **mardis et jeudis de 14 h à 17 h**.

En cas d'urgence s'adresser à Mme le Maire, et aux adjoints.

UN GRAND MERCI

Les 6 bancs déposés autour du tennis et du terrain de sport confectionnés en 1995 par M. GALAIS Jean-Claude demandent un bon nettoyage.

Il a été décidé de changer la totalité des bois. Merci à M. GALAIS pour la rapidité et la qualité de son travail.



PLAN DE LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES

Si vous localisez un nid sur votre propriété merci de venir le déclarer en mairie (entre le 15 juin et le 15 octobre 2016) avec sa position exacte ainsi que des photos.

LES FEUX DE PLEIN AIRS :

Nouvelle réglementation

Vu l'arrêté de 3 mai 2016 le préfet de la Charente arrête que **les feux de plein airs :**

Sont strictement INTERDITS toute l'année :

- Brûlage des déchets verts ménagers pour les communes en zone urbaine
- Brûlage des déchets verts ménagers, municipaux, d'entreprises (tonte de pelouse, taille des arbres, arbustes etc...)

Sont AUTORISÉS selon la période :

- Brûlage des déchets verts ménagers pour les communes en zone rurale ou périurbaine : 01/10 au 31/12 et du 01/03 au 31/05.

Dérogation valable jusqu'au 1^{er} juin 2018.

Avant d'allumer un feu durant la période légale, vous devez déposer une demande d'autorisation en mairie et consultez ensuite le serveur vocal au 05 45 97 61 40. Pour plus de détails, consulter le site internet des services de l'Etat à l'adresse suivante : www.charente.gouv.fr

Multiple Rural :

La superette sera fermée du 22 au 26 août 2016 inclus

Horaires à compter du 1^{er} septembre : le multiple rural est ouvert

le lundi de 9h30 à 12h30 et de 15h30 à 18h30,
le mardi et mercredi de 9h à 12h30 et de 15h30 à 18h30,

le jeudi et samedi de 9h à 12h30 fermé l'après midi

le vendredi de 9h à 12h30 et de 15h30 à 18h30,

le dimanche de 9h à 12h.

Nous vous rappelons que vous pouvez trouver **pain frais, épicerie, fruits et légumes, produits frais, produits ménagers mais aussi les journaux, le point vert (retrait d'argent), les timbres postes et également du gaz.**

N'oubliez pas de faire réserver votre **poisson frais et vos crustacés selon la saison** pour le vendredi et le samedi.

Téléphone : 05 17 21 60 97

Les activités du Conseil Municipal :

Réunion du Vendredi 29 janvier 2016 :

Compte rendu du repas des Aînés

Cette année, le repas annuel a eu lieu le 17 janvier 2016, 115 personnes ont pu en bénéficier.

Nous remercions l'orchestre Diapason pour leur animation très appréciée par chacun. Nous rappelons que toutes les personnes qui n'ont pu assister au repas, ont tout de même reçu leurs petites étrennes à domicile

Voirie Communautaire

Après le passage de la commission voirie il est nécessaire de définir les travaux à réaliser sur nos routes communales de Villedieu, Limoges, Les Combes et la Baillargerrie dans les limites budgétaires prévues.

Budget Régie des Transports, Photovoltaïque CA 2015 et budget 2016

Présentation des excédents de clôture qui ressortent à la fin de l'exercice 2015 :

Régie des transports :

Fonctionnement recettes :
10 438.67 €

Investissement : excédent à reporter :
5 554.94 €

Photovoltaïque:

Fonctionnement recettes :
11 051.89 €

Investissement : excédent à reporter :
22 246.07 €

Présentation du budget primitif 2015

Régie des Transports :

- **Fonctionnement recettes :** subventions et participations : 3 500.33 €, amortissement bus 3 588.00 €, résultat reporté : 10 438.67 €

- **Fonctionnement dépenses :** charges à caractère général : 10 180.00 €, amortissement bus : 3 588.00 €, dépenses imprévues : 600.00€

- **Investissement recettes :** amortissement bus : 3 588.00 €, excédent à reporter : 5 554.94 €

- **Investissement dépenses :** amortissement bus : 3 588.00 €

Budget voté en suréquilibre.

Photovoltaïque :

- **Fonctionnement recettes :** ventes de produits : 14 500.00 €, amortissements subv. : 2 870.00 €, résultat reporté : 11 051.89 €.

- **Fonctionnement dépenses :** charges à caractère général : 3 560.00€, autres charges de gestion courante : 20.00 €, charges financières : 4 810.00 €, dotations aux amortissements et provisions : 8 110.00 €, dépenses imprévues : 250.00€.

- **Investissement recettes :** amortissement des immobilisations : 8 116.00 €, solde d'exécution reporté : 22 246.07€.

- **Investissement dépenses :** amortissements des subventions : 2 870.00 €, emprunts : 3 900.00 €
Budget voté en suréquilibre.

Contrat assurance groupe

Mme le Maire explique que les contrats d'Assurance Groupe garantissant les Risques Statutaires pour les agents CNRACL et IRCANTEC arrivent à échéance au 31 décembre 2016. Le Centre de Gestion va donc procéder à une mise en concurrence pour souscrire de nouveaux contrats à effet au 1^{er} janvier 2017 pour une durée de 4 ans. En conséquence le Centre de Gestion demande l'habilitation afin d'effectuer la procédure de mise en concurrence et à souscrire des contrats pour le compte de la commune dans le respect du formalisme du code des Marchés Publics. Deux conventions devront être signées pour la facturation des frais de gestion. Le CM donne son accord.

Questions diverses

Achat parcelle : Mme le Maire informe le CM de la mise en vente d'un terrain appartenant à la famille LEVREAU-GUICHON après discussion le CM souhaite que la municipalité réponde à cette offre. Le prix au m² est fixé à 11.50€.

Calitom : M. RICHARD informe le CM sur le projet de robotisation du ramassage des conteneurs à poubelles.

Travaux cimetièrre : afin de délimiter les cases de columbarium il faut prévoir le financement pour la pose de bordures.

Pistes forestières : présentation du projet de régularisation des pistes forestières.

Réunion du Vendredi 4 Mars 2016:

Contrat d'entretien de la cloche de l'église

Mme le Maire explique au CM la proposition de la société BODET pour souscrire un contrat d'entretien pour la cloche de l'église. Après discussion le conseil pense qu'il serait judicieux de contacter les communes voisines pour obtenir un tarif plus avantageux.

Vote des budgets : Clôture du CCAS compte Administratif et Compte de Gestion

Présentation des excédents de clôture qui ressortent à la fin de l'exercice 2015 :

CCAS :

Fonctionnement recettes à reporter :
2 092.22 €

Le CM approuve la clôture du CCAS.

Validation des comptes administratifs, budgets primitifs et compte de gestion de la trésorerie du Photovoltaïque et de la Régie des Transports

La CM approuve à l'unanimité les comptes administratifs, les budgets et les comptes de gestion du Photovoltaïque et de la Régie des Transports.

Examen des subventions

Vote des subventions aux différentes associations et organismes pour un montant de 4 555.00€.

Questions diverses

L'entreprise Gouwy a établi un devis pour la descente de dalle de la mairie pour un montant de 162€.

Motion pour la cimenterie LAFARGE

Signature de la vente d'un lot au lotissement Les Hauts de la Combe pour M. Sébastien BOUDEAU et Mme Elodie ARNAUD.

Examen des subventions

Vote des subventions aux différentes associations et organismes pour un montant de 4 555.00€.

● Subventions et participations des montants retenus.						
ADMR du canton	400 €	Foot. Aubeterre	200 €	Ass. Loisirs St Rom.	150 €	
Chambre des métiers	200 €	Lutte contre les nuisibles	800 €	Amicale Laïque St Rom.	150 €	
Prévention routière	40 €	CAUE	50 €	Sté de Chasse St Rom.	230 €	
Croix Rouge	40 €	PACT	25 €	Comité des Fêtes St Rom.	350 €	
Les Amis du Moulin Poltrot	150 €	Canoë	100 €	Ass. Promo Veau de Chalais	100 €	
Restaurant du cœur	100 €	Prophylaxie Ted	60 €	Le Vélo Club	500 €	
Banque Aliment.	50 €	Amis du Cheval	50 €	Autres Subv. Div.	250 €	
Don du sang	80 €	Assoc. St Romain France	100 €	Ass. Détente	150 €	
Lutte contre le cancer	100 €	FOPAC	30 €	Maison familiale	100 €	

Réunion du samedi 19 Mars 2016 :

Approbation du rapport de la CLECT dédié à la voirie

Madame le Maire explique que suite à la réunion de la CLECT en date du 3 Février concernant les transferts de charges liés à la nouvelle définition de la voirie d'intérêt communautaire, il est nécessaire de se prononcer sur les rapports d'évaluations. Le CM approuve ce rapport.

Examen et vote des taux du budget

Madame le Maire présente l'état 1259 transmis par les services fiscaux concernant la notification des taux d'imposition 2016 de la taxe d'habitation et des taxes foncières. Elle propose de reconduire les taux à savoir :

Taxe d'habitation : 8.43 %
Propriétés bâties : 22.46 %
Propriétés non bâties : 39.74 %

Après délibération le CM accepte cette proposition.

Vote des différents budgets : compte administratif, compte de gestion et budget primitif du lotissement, de l'assainissement et de la commune.

Commune :

Examen de la section de fonctionnement :

Le budget s'équilibre à la somme de 947 262.00 €. Il comprend :

En dépenses : Fournitures diverses 42 550.00€, Frais de personnel 117 000.00 €, impôts et taxes 6 900.00 €, travaux services extérieurs et autres charges 73 700.00 €, indemnités de fonctions 22 860.00 €, Attribution de compensation 72 150.00 €, participations et contingents 9 900.00 €, allocations subventions : 4 555.00 €, charges diverses de gestion courante 150.00 €, dépenses imprévues 14 548.33 €, frais financiers 7 800.00 €, charges exceptionnelles 6 939.00 €, excédent de fonctionnement capitalisé 568 209.67 €.

En recettes : Produits d'exploitation 16 000.00 €, impôts directs et taxes 183 500.00 €, dotations et subventions 183 548.00 €, produits domaniaux 51 680.00 €, autres produits financiers : 20.33€, subventions exceptionnelles : 2 940.00€, produits antérieurs 509 573.67 €.

Examen de la section d'investissement :

Le budget s'équilibre à la somme de 1 149 780.49€. Il comprend :

Réunion du samedi 19 Mars 2016 (suite):

En dépenses : Remboursement d'emprunt 15 600.00 €, dépôts et cautionnements 1 500.00 €, immob. Finan. 230 000.00 €, travaux bâtiments et génie civil 844 900.00€, dépenses imprévues 57 780.49€.

En recettes : FCTVA 19 000.00 €, pré-l. sur recettes de fonctionnement 568 209.67 €, dépôts et cautionnement 1 500.00 €, solde d'exécution reporté 194 370.82€, recettes d'équipement : 216 700.00€, Excédent de fonctionnement : 150 000.00€.

Lotissement :

Examen de la section de fonctionnement :

Le budget s'équilibre à la somme de 310 324.00€ €. Il comprend :

- **Fonctionnement recettes :** stocks de terrains : 294 845.00€ €, ventes de terrain : 14 150.00 €, produits divers : 10.56 €, résultat reporté : 1 318.44 €

- **Fonctionnement dépenses :** achat, études, prestations, travaux: 8 149.26€, travaux : 230 000.74 €, charges diverses : 4.00 €, variation de stocks : 52 003.00€, stocks de terrains : 12 442.00 €, virement à la section d'investissement : 7 725.00 €

Examen de la section d'investissement :

Le budget s'équilibre à la somme de 302 172.00€. Il comprend :

- **Investissement recettes :** stocks terrains en cours : 64 445.00 €, avance par la commune : 230 000.74 €, virement de la section de fonctionnement : 7 725.00 €, solde d'exécution reporté : 1.26€.

- **Investissement dépenses :** stocks terrains en cours : 294 845.00 €, emprunt 7 327.00€,

Assainissement Collectif :

Examen de la section d'investissement :

Le budget s'équilibre à la somme de 26 351.00€. Il comprend :

- **Investissement recettes :** amortissement des immobilisations : 18 350.00 €, Virement sec. Fonctionnement : 7 950.63€, solde d'exécution : 50.37€.

- **Investissement dépenses :** amortissements : 9 390.00 €, emprunts : 6 350.00 €, travaux assainissement : 9 511.00 €, dépenses imprévues : 1 100.00€.

Examen de la section de fonctionnement :

- **Fonctionnement recettes** : produits des services : 26 810.00€, subventions d'exploitation : 4 500.00€, produits financiers : 10.00€, amortissements subv. : 9 390.00 €, résultat reporté : 15 120.63 €
- **Fonctionnement dépenses** : charges à caractère général : 19 720.00€, redevance pour modernisation : 1 510.00€, autres charges de gestion courante : 800.00€, charges financières : 6 400.00€, Charges exceptionnelles : 100.00€, dépenses imprévues : 1 000.00€, dotations aux amortissements et provisions : 18 350.00€, Virement à la section d'investissement : 7 950.63€.

Réunion du dimanche 8 Mai 2016:

Commission CCAS à créer au niveau de la commune

Suite à la dissolution du budget CCAS il est nécessaire de constituer une commission CCAS au niveau de la commune. Les 4 délégués déjà nommés dans cette commission sont reconduits. Il s'agit de : Mme CHORT Sabine, M. GOUGEON Gérard, Mme JAULIN Raymonde et M. DUPUY Gilles.

Contrat CAE M. BOULANGER

Mme le Maire propose d'embaucher M. BOULANGER Francis en CAE pour 1 an à raison de 3 jours par semaine à partir du 1^{er} juin 2016.

Acte administratif : régularisation chemins

Suite aux documents d'arpentage établis par Me DOURIEU, certaines parcelles n'ont pas été mises à jour, il est donc nécessaire que la commune fasse l'acquisition de ces terrains. La transaction sera officialisée par un acte administratif. M. DUPUY Gilles est nommé pour signer en présence du Maire les actes administratifs. En cas d'empêchement de M. DUPUY, M. GALAIS Jean-Claude est nommé pour le remplacer.

Travaux route départementale D2

Examen des plans et des devis concernant les travaux de marquage en résine au sol.

Information sur la campagne des frelons asiatiques

Les communes ou CDC reprendront la maîtrise d'ouvrage des opérations de lutte contre le frelon asiatique mais pour 2016 le département maintient son engagement financier.

Choix des lampadaires lotissement les hauts de Fontblanche

Le choix du Conseil se porte sur le troisième devis pour un montant de 4 324.13€ modèle identique installé au lotissement La Forge et Les Vignes.

Réunion du vendredi 17 juin 2016:

DM budget photovoltaïque

Les opérations d'ordre concernant les dotations aux amortissements n'ont pas été suffisamment approvisionnées lors du vote du budget communal. Il est nécessaire d'ouvrir les crédits pour régularisation.

Délibération concernant le projet de fusion des syndicats d'eau

Le préfet de la Charente a pris un arrêté fixant le projet de périmètre d'un nouveau syndicat résultant de la fusion des SIAH du Brossacais, des collines du Montmorelien, de la Font Chaude, de la Font des Abîmes, de la Font du Gour, de la région de Baignes-Sainte Radegonde, de la région de Chalais, de la région d'Edon-Ronsenac, de la région des Essards et de la région de Salles-Lavalette. Ce nouveau Syndicat

Le budget s'équilibre à la somme de 55 830.63€. Il comprend :

portera le nom de SIAEP du Sud Charente, et son siège social se situera à la Mairie de Montmoreau Saint Cybard. Il comprendra 107 communes avec 47 823 habitants pour 21 167 abonnés. Le linéaire de réseau s'étend sur 2 437 km. Le CM donne un avis favorable à cette fusion.

Délibération concernant la fusion des CDC Tude et Dronne et d'Horte et Lavalette

Dans le cadre du projet de fusion des CDC Tude et Dronne et d'Horte et Lavalette, il est demandé à chaque commune de donner un avis sur le périmètre de la future communauté. A défaut d'accord le Préfet pourra par arrêté fusionner les deux Communautés de Communes. Actuellement la CDC Tude et Dronne compte 41 communes pour une population de 12 912 habitants, après cette fusion la population passera à 18 179 habitants pour 54 communes. Le CM approuve le projet de périmètre de la future communauté de commune mais désapprouve la répartition des sièges tels que défini dans la mise en œuvre du SDCI. En effet Le conseil estime qu'un seul délégué n'est pas suffisant pour représenter la commune. La crainte est de peser peu sur les débats au profit des plus grandes communes.

Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) 2016

La loi de finances 2016 a modifié les règles d'unanimité pour la répartition libre. Désormais le conseil communautaire pourra décider directement d'une répartition alternative à l'unanimité. De ce fait Le Conseil Communautaire, lors de sa réunion du 16 juin 2016, a procédé à la répartition du FPIC 2016. C'est-à-dire 70% pour la Communauté de Communes (305 686.50€) et 30% pour les communes (131 008.50€ dont 5 495.99€ pour Saint Romain en légère augmentation par rapport à 2015). Le CM approuve la décision.

Délibération concernant la lutte contre le frelon asiatique

Suite à l'évolution de l'organisation territoriale, la maîtrise des destructions des nids de frelons est désormais assurée par les communes, avec le soutien financier du Département. La période de déclaration des nids se fera du 15 juin au 15 octobre. Aucune participation ne sera demandée aux habitants.

Point sur les travaux

Mme le Maire informe le CM sur les travaux en cours :
- Réfection des réseaux d'eau par l'entreprise SENTOU. Ces travaux sont pris entièrement par le SIAEP Des Essards et devront s'achever à la fin du mois de juillet.
- Travaux sur la RD2 la proposition de l'entreprise CPS de Pérignac est retenue pour un montant de 17 420.00€ comprenant la pose de résine et des panneaux de signalisation.

L'appel d'offre relatif au lotissement « Les Hauts de Fontblanche » a été mis en ligne l'ouverture des plis est prévue le 8 juillet 2016.

Questions diverses

M. GALAIS présente un devis d'achat de bois pour la réfection des bancs autour de la salle des fêtes
Les travaux de goudronnage sont prévus courant juillet par l'entreprise SCOTPA.
Préparation du journal.

Lors de son assemblée générale le comité des fêtes de Saint Romain a vu son bureau se modifier. En effet Mme VIATEUR n'a pas souhaité continuer dans ses fonctions de Présidente. L'élection qui s'en est suivie a entériné un nouveau bureau, ce dernier est composé de :

Président : JOURNET Thierry

Trésorier : BONNET Jean-Michel

Secrétaire : RIBOU Serge.

Membres : FRANCK Marie-Christine, DOUGAL Pascal, REMACLE Philippe, JOURNET Lydie et BONNET Brigitte.

Avant tout le nouveau conseil tient à remercier Jeannie VIATEUR et son équipe pour le temps officié au sein de ce comité.

Cette année nous avons voulu renouer avec les feux de la Saint Jean et c'est dans la joie et la bonne humeur que nous avons organisé un barbecue convivial qui s'est clôturé par l'embrasement du bucher.

Nous espérons et mettrons tout en œuvre pour renouveler cette manifestation l'année prochaine.

L'Association Loisirs :

Notre voyage a eu lieu à Chazelles le vendredi 20 Mai. Au programme de cette journée, randonnée de 8km autour de Chazelles. Déjeuner au restaurant. L'après-midi visite des grottes du Queroy.

Mardi 7 juin, randonnée à Brie sous Chalais. Après le circuit, apéritif offert par le club de Brie.

Programme des randonnées de juillet et Août 2016 :

Mardi 5 Juillet : Saint Severin circuit du Canal

Mardi 12 Juillet : Petit Bersac

Mardi 19 Juillet : Aubeterre sur Dronne,

Randonnée de la Saint Jacques.

Mardi 26 Juillet : Chenaud

Mardi 2 Août : Juignac

Mardi 9 Août : Allemans

Mardi 16 Août : Bonnes

Mardi 23 Août : Ponteyraud

Mardi 30 Août : Courgeac

Lundi 1er Août : préparation du programme de septembre et octobre à 15 heures à la maison de la randonnée. Covoiturage possible chaque mardi à la salle des fêtes de Saint Romain 8h30

Renseignements : Madame DORET Michèle 05.45.98.55.20

Madame CABOS Mado 06.72.73.34.00

Secrétaire Madame SEGALINI Martine : 06.81.52.00.28

La Société de Chasse

La société de chasse "Diane" de Saint-Romain a procédé à son assemblée générale ordinaire annuelle le 21 Juillet 2016. Le président Jean-Daniel BONNET a présenté le rapport moral. Le trésorier, Jean-Marc BONNET, a présenté le rapport financier.

Au cours de la saison de chasse 2015/2016, la société de chasse a lâché cent soixante-quinze perdreaux et quatre-vingt-dix faisans. Pour information, l'an passé, le lâcher était de cent perdreaux et quatre-vingt-cinq faisans. Dans le cadre du projet fédéral « petit gibier », la société de chasse vient de lâcher cinquante-huit perdrix baguées. Conformément à la loi, nous rappelons gentiment aux promeneurs

de tenir les chiens en laisse afin de ne pas mettre en péril l'acclimation de ces perdrix. Merci à tous.

Enfin, la société de chasse a participé activement aux battues de gros gibier, a répondu de son mieux aux demandes des propriétaires et agriculteurs pour chasser et détourner les nuisibles des cultures.

Deux événements festifs ont été organisés: le repas de chasse du 5 mars 2016 et la journée randonnée pédestre/randonnée VTT, du 3 juillet, clôturée par la dégustation du sanglier à la broche. Comme l'an passé et plus encore, cette journée a connu un franc succès, tant au niveau de la qualité du tracé et du balisage des parcours de randonnée, que par la convivialité autour du repas en plein air. Le repas de Juillet 2015 avait rassemblé cent cinquante convives. Celui de 2016 en a réuni deux cents. Nous remercions tous ceux et celles qui ont œuvré, sans compter leur temps, pour faire de cette journée une belle réussite.

Pour rappel, les manifestations festives organisées par la société de chasse (repas de chasse et journées randonnées) sont ouvertes à tous, chasseurs et non chasseurs. Venez-vous joindre à nous...

A ce propos, la société de chasse, par la voix de son président et des membres du bureau, tient à remercier vivement tous les propriétaires qui permettent aux chasseurs de pratiquer leur sport au cours de la saison et plus particulièrement les propriétaires qui ont accueilli la randonnée et qui ont ainsi largement contribué à son franc succès au sein de la magnifique forêt rominoise...

A l'issue de l'assemblée générale, voici la composition du bureau pour l'année à venir:

Président: Jean-Daniel BONNET (Tel 06 68 69 57 63 bonnetjeandaniel@gmail.com)

Trésorier; Jean-Marc BONNET

Secrétaire: Jean-Claude LIAIGRE

Membres actifs: Pascal DOUGAL, Loïc GEAY, Luc MALEPLATE, Stéphane NYZAM, Pierrot POINAUD.



Sortants: Mrs Gilles PREZAT et Philippe REMACLE se retirent du bureau. Nous les remercions pour leur participation au cours des saisons passées.

Pour commencer la prochaine saison de chasse, la vente des cartes aura lieu le samedi 10 septembre 2016, de 9h à 12h à la maison de la chasse, derrière la salle des fêtes.

Pour avoir le droit de chasser, il faut, soit posséder déjà un permis de chasse, soit passer ce permis pour en être obtenteur. Il faut également posséder une assurance chasse et s'acquitter de la carte annuelle de la société de chasse.

L'an passé, à tout nouveau chasseur, la Fédération des Chasseurs de la Charente a proposé le permis de chasser à **zéro euro**. Compte tenu du succès obtenu par cette opération, la Fédération renouvelle la proposition pour la deuxième année. (Tel FDC: 05 45 61 50 71 www.fdc16.fr N'hésitez plus! Encouragez les nouveaux chasseurs à en profiter...

Nous vous souhaitons une très bonne rentrée et une très bonne saison de chasse à ceux qui en sont passionnés. Nous restons à votre disposition pour les renseignements dont vous auriez besoin. Cordialement

Le président et les membres du bureau

Petit message sympa du club de Vélo « la pédale jonzacaise »

RÉSUMONS EN RÉSUMÉ dernières virées.....*



Pas de fumée sans feu St ROMAIN c'était du super ...

Paroles de ROMAIN !!!!

Run à jeter olété tout bun....Note 21/20

Pascal et son équipe de vététistes, bénévoles chasseurs nous ont fait du grand Mendez.....

Singles propres et de rêves, balisage top, paysage superbe, ravito rien à dire, sanglier très bon...Punch à la fontaine BMC et surtout des bénévoles dévoués à la cause tous heureux de nous faire partager leur pti coin de paradis....

Oui nous reviendrons en masse en 2017 car cette rando restera une des plus belles de la saison 2016

Merci à toute l'équipe on s'est tous régalé.....

Les descentes du chevreuil, du renard et du sanglier étaient bonnes

Sont pas fous ces ROMAINS !!! Hein ROMAIN ???

Vélo Club – St Romain

Le Vélo Club organise :

REPAS DANSANT

qui aura lieu le samedi 5 novembre 2016

et la journée du Téléthon le 1er week-end de décembre 2016 ouverte à tous

L'Assemblée Générale se tiendra

Fin SEPTEMBRE.

L'A.D.M.R.

Rappel : la personne responsable de l'association sur notre Commune est :

- Mme CLOUZEAU ☎ 05 45 98 17 01

Une permanence est assurée à Aubeterre ☎ 05 45 98 40 81

Le mardi 8h30 à 10h

Le mercredi de 9h à 10h15

Le jeudi de 8h30 à 10h, 1 fois tous les 15 jours de 13h30 à 15h30
L'agent administratif tient une permanence tous les jeudis de 13h30 à 15h30

En cas d'urgence le 05 45 37 00 50 est à votre disposition à Saint Yrieix.

L'ADMR vous propose des repas chauds et savoureux réalisés par la maison de retraite d'Aubeterre, livrés à votre domicile entre 11 h 30 et 13 h

Contactez : Mme CONSTANTIN ☎ 05 45 98 16 59
Mme ROUZEAU ☎ 05 45 98 55 75

Notre AG a eu lieu le 9 juin 2016 à Pillac en présence des maires, du Conseiller Départemental, du Directeur Départemental et de Mme WILAUMEZ Présidente.

Le repas et la fête de l'ADMR ont eu lieu à Laprade le dimanche 10 juillet 2016.

L'association remercie tous les maires du canton, ainsi que le personnel bénévole de l'ADMR et des communes pour cette organisation.

Composition du bureau :

Présidente : Mme LEPERRE

Trésorier : M. CORGNAC

1^{er} vice Président : M. BOMPARD

Secrétaire : Mme MOULIN

2^{ème} vice Président : Mme CENDRE

La Vie Scolaire :

Bilan des activités pédagogiques :

- Participation au dispositif « école et cinéma ».
- Sortie au pôle nature de Vitrezay. Les élèves ont découvert la pêche au carrelet à main et la faune de l'estuaire de la Gironde.
- Les élèves sont allés à la piscine de Chalais.

Les départs pour la rentrée 2016-2017 :

7 élèves partent en 6^{ème} (BRARD Clara, DUDOGNON Vincent, LE MERCIER Anne, LEPARC Louis, MOUNIER-MAZEAU Laura, RIBEREAU—GALLOT Axel et Tom).

Effectif à la rentrée :

38 élèves devraient fréquenter l'école de Saint Romain, effectif très convenable.

Année scolaire 2016 – 2017

Année scolaire 2016-2017	Calendrier applicable aux écoles de la Charente (Zone A)
Rentrée scolaire des élèves	Jeudi 1^{er} septembre 2016 au matin
Congés de TOUSSAINT	Du mercredi 19 octobre 2016 au soir au jeudi 3 novembre 2016 au matin
Congés de NOEL	Du vendredi 16 décembre 2016 au soir au mardi 3 Janvier 2017 au matin
Congés d'hiver	Du vendredi 17 février 2017 au soir au lundi 6 mars 2017 au matin
Congés de PRINTEMPS	Du vendredi 14 avril 2017 au soir au mardi 2 mai 2017 au matin
FIN D'ANNEE SCOLAIRE	Vendredi 8 juillet 2017 au soir

Association Amitié Détente

Si vous avez besoin : d'une petite activité physique, ou de vous changer les idées, venez nous rejoindre à la Salle des Fêtes.

Dany vous y accueillera avec plaisir.

Tous les Mercredi à partir de fin septembre début octobre de 18 H 30 à 19 H 30.

Pour tous renseignements, téléphonez au 05 45 98 59 18 ;

PETIT RAPPEL DE CALITOM POUR LE TRI DES DECHETS



Grâce aux efforts de tous, la collecte sélective a de très bons résultats en Charente. En 2013, Calitom a collecté sur son territoire* 12 920 tonnes de sacs jaunes, et 7 247 tonnes de verre. Autant de matières qui ont pu être recyclées. Toutefois, des erreurs subsistent et pourraient être évitées. Pour faire encore mieux, voici un rappel des consignes :

**Tout le département, sauf le Grand Angoulême, la CDC du Rouillacais, le Smictom de Champniers et la Ville de Cognac.*

Je mets dans mon sac jaune les emballages recyclables et les papiers :

- Les bouteilles en plastique, d'eau, de jus de fruits, de soda, de lait, d'huile,
- Les flacons en plastique de produits de toilette et de produits ménagers,
- Les canettes en métal, boîtes de conserve, boîte à thé, les bidons, les aérosols vides,
- Les briques en carton de lait, de jus de fruits, de soupe,
- Les cartonnettes, boîtes et suremballages en carton,
- Les papiers, journaux-magazines, prospectus,
- Toutes les enveloppes, avec ou sans fenêtre.

Quelques conseils : Pour gagner de la place dans le sac et dans le bac de regroupement, pensez à aplatir vos boîtes, cartons d'emballages et vos bouteilles ; videz bien les emballages, mais inutile de les laver ; ne déchirez pas les papiers en petits morceaux sinon ils ne pourront pas être triés (les machines trient au-delà de 6 cm).



Attention : ne vous fiez pas au point vert, il ne signifie pas que les emballages sont recyclables mais que le producteur adhère à l'organisme Eco-Emballages par une contribution financière à l'élimination de ce déchet.

Je mets dans le sac noir :

- Suremballages en plastique léger, sachets, films
- Barquettes en polystyrène, pots de yaourt et de crème en plastique
- Couches-culottes
- Gobelets en plastique, couverts jetables en plastique
- Papiers et boîtes en cartons salis
- Vaisselle, pots de fleurs en plastique.

Je mets dans le conteneur à verre :

- Les bouteilles en verre de jus de fruit, d'alcool, de soupe ;
- Les pots en verre de yaourt, d'olives, de sauce, de pâte à tartiner ;
- Les bocaux en verre de confiture, de cornichon, de pâté.

J'apporte à la déchèterie :

- Les huiles usagées (alimentaires et de moteur) ;
- Le remblai, les gravats ;
- Les déchets végétaux (tailles, tontes...) ;
- La ferraille et les métaux ;
- Le verre ;
- Les déchets dangereux (piles, aérosols, peintures, désherbants...) ;
- Le bois (palettes, bois de démolition...) ;
- Les cartons ;
- Les batteries ;
- Le tout-venant (matelas, plastiques volumineux...) ;
- Les textiles et chaussures ;
- Les radiographies ;

- Les cartouches d'encre ;
- Les ampoules et néons ;
- Les CD-DVD ;
- Le polystyrène d'emballage ;
- Les plaques de plâtre sur certaines déchèteries ;
- Les appareils électriques et électroniques.

Que faire du polystyrène ?

Le polystyrène à grosses billes blanches, qui protège les appareils électriques (comme les téléviseurs, les imprimantes...) dans les cartons, est à apporter en déchèterie. Une filière située en Charente permet de les recycler. En revanche, les petites barquettes alimentaires jaunes, blanches ou noires, qui contiennent de la viande, du fromage... ne se recyclent pas et doivent être jetées dans votre sac noir.



Pour plus de renseignements, vous pouvez vous reporter au Guide des Bonnes Pratiques ou au mémo-tri disponibles sur simple demande au numéro vert 0 800 500 429 ou en téléchargement sur le site internet www.calitom.com

Où et quand déposer les sacs ?

Calitom et la mairie ont installé sur la commune des bacs de regroupement des sacs jaunes et des sacs noirs. Ceci permet d'effectuer le ramassage des sacs en toute sécurité, de préserver les routes et d'éviter d'éventuels dégâts occasionnés par le passage de la benne dans des lieux étroits ou sur des zones privées.

Ces points ont pour fonction de remplacer les collectes qui ne peuvent être assurée en porte à porte. Ils sont donc exclusivement réservés aux riverains concernés et ne sont pas des lieux de dépôts journaliers.

Comme pour un ramassage classique, les sacs doivent être déposés dans les bacs uniquement la veille au soir des jours de collecte. Le respect de cette règle est important car les dépôts intempestifs peuvent être très désagréables pour le voisinage. L'amoncellement de déchets sur une période de plusieurs jours entraîne rapidement odeurs et problèmes de propreté. A ces nuisances, s'ajoute également un aspect peu esthétique pour les personnes qui vivent aux abords et la commune. Pour rappel, il est interdit de déposer dans les bacs de regroupement des encombrants ou des pneus (Calitom étudie la création d'une filière en déchèterie pour faciliter le dépôt de pneu pour les usagers).

Merci à tous donc d'être vigilant en déposant vos sacs dans les bacs de regroupement uniquement la veille au soir des jours de collecte.

NB : C'est Calitom qui assure la collecte et le traitement des emballages recyclables. Calitom, service public des déchets, est un établissement public regroupant les communes et communautés de communes du département. Il est chargé de toute la chaîne d'élimination des déchets.